



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 26/10/2012



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 26 octobre 2012

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 26 octobre 2012, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Ouverture aux citoyens non-liégeois des groupements d'achat pour des travaux d'isolation de toiture et d'installation de panneaux solaires
- Construction de 22 nouveaux logements sur le site de la Chartreuse
- Edition d'une nouvelle brochure: "Vivre avec son animal de compagnie"

Ouverture aux citoyens non-liégeois des groupements d'achat pour des travaux d'isolation de toiture et d'installation de panneaux solaires

M. Michel Firket, Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable a fait au Collège communal une déclaration relative aux groupements d'achat pour des travaux d'isolation.

Le Service Environnement et Développement durable de la Ville de Liège a lancé dernièrement deux groupements d'achat pour des travaux d'isolation de toiture et d'installation de panneaux solaires. Les missions d'accompagnement ont été confiées à à l'asbl "Objectif 2050" pour les panneaux solaires et à l'a.s.b.l. "Energies et Ressources" pour l'isolation de toiture, toutes deux spécialisées dans l'accompagnement de groupements d'achat.

La première séance d'information concernant les panneaux solaires a connu un beau succès. Les prochaines réunions sont fixées au mardi 27 novembre pour le solaire thermique et au jeudi 29 novembre pour le solaire photovoltaïque (lieu communiqué lors de l'inscription).

Les séances pour l'isolation de toiture sont en cours (prochaine information, le mardi 30 octobre 2012 à 19h30 au Grand Curtius – inscription vivement souhaitée).

Ces rencontres dites "introductives" sont suivies de réunions plus spécifiques sur chacune des techniques présentées (isolation en matériaux écologiques ou traditionnels, installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques). A l'issue de ces séances techniques, les participants peuvent s'inscrire afin d'obtenir des devis auprès d'entrepreneurs sélectionnés sur base de critères qualitatifs par les a.s.b.l. chargées des accompagnements.

Par la suite, l'a.s.b.l. "Objectif 2050" et l'a.s.b.l. "Energies et Ressources" peuvent fournir une analyse technique et objective des devis obtenus tandis que le Service Environnement et Développement durable de la Ville de Liège se tient à la disposition des participants pour les aider au montage des dossiers pour l'obtention d'aides financières (prêt à taux 0% de la Région wallonne et de l'a.s.b.l. "Liège-Energie", primes régionales, provinciales et communales).

Si le grand intérêt de ces groupements est d'offrir un accompagnement de A à Z, les citoyens peuvent également escompter un gain financier lié au potentiel de clientèle pour les entrepreneurs sélectionnés. Il est donc indéniable que la réussite tant qualitative que financière de ces projets repose sur un nombre important d'inscrits.

Aussi, afin d'atteindre un objectif de 40 participants pour chaque groupement d'achat, le Service Environnement et Développement durable propose d'ouvrir les inscriptions aux citoyens non-liégeois venant des communes avoisinantes. En cas de surnombre, la priorité sera bien entendu maintenue pour les habitants de Liège.

Il est donc encore possible de rejoindre l'initiative, sur inscription auprès du Service Environnement de la Ville de Liège - ☎ 04/221 93 66 - ✉ energie@liege.be.



Construction de 22 nouveaux logements sur le site de la Chartreuse

M. Michel Firket, Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable a fait au Collège communal une déclaration relative au projet de logements sur le site

de la Chartreuse.



Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation globale de l'ancien site militaire de la Chartreuse sur le sommet de la colline du même nom, en rive droite de la Meuse. Il s'agit de la première phase d'urbanisation de la partie Nord du site, le long du Thier de la Chartreuse.

Le projet de la S.A. Matexi Projects comprend 22 logements répartis dans un ensemble mixte de maisons unifamiliales et de petits immeubles à appartements à l'architecture résolument contemporaine. Il prévoit aussi quelques surfaces commerciales et/ou tertiaires de proximité (+/-80m²).

L'offre en logements de qualité est importante et propose une mixité de typologie intéressante et novatrice.

Ce permis sera suivi d'autres phases d'urbanisation de cette partie du site de la Chartreuse, complétant ainsi un plan d'ensemble de plusieurs dizaines de nouveaux logements. Dans ce cadre, une nouvelle voirie desservira également l'intérieur du site.

Pour plus d'info prendre contact avec la société Matexi.
Bureau de Liège: chaussée de Tongres, 382 – 4000 Liège

☎ 04/361.18.04

✉ joel.ackaert@matexi.be.



Edition d'une nouvelle brochure: "Vivre avec son animal de compagnie"

M. Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, a fait au Collège communal une déclaration relative à l'édition de la brochure "Vivre avec son animal de compagnie".

C'est une réalité sociale: à Liège, la part des ménages d'une seule personne est de 54%. Ces Liégeois qui vivent seuls ont bien souvent pour unique compagnie un ou plusieurs animaux à qui ils prodiguent soins et surtout affection.

C'est en pensant notamment à eux et dans la volonté de les informer au mieux que Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé a initié l'édition de la brochure "Vivre avec son animal de compagnie".

Ce nouveau guide liégeois truffé de conseils pratiques et de bonnes adresses a fait l'objet d'une concertation avec les autres Echevinats concernés par cette thématique transversale, à savoir, les Echevinats de la Propreté publique, de l'Urbanisme et de l'Environnement, des Travaux (en charge des relations avec la SRPA) et le Cabinet de M. le Bourgmestre.



Quels sont les vaccins obligatoires? Pourquoi faire identifier mon chien, mon chat? Puce électronique ou tatouage? Est-il dangereux d'avoir un furet quand on a un bébé? Quelles sont les obligations légales pour les détenteurs de reptiles? Où faire soigner mon animal? Acheter ou adopter un animal? ...

Autant de questions que l'on peut se poser lorsque l'on a un animal de compagnie ou lorsque l'on veut en avoir un. Car si la présence au quotidien d'un chat, d'un chien ou autre procure énormément de plaisir, elle induit aussi son lot de responsabilités.

Des responsabilités légales qui évoluent. Ainsi, l'identification et la castration des chats seront bientôt obligatoires pour tous. L'identification des NAC, les nouveaux animaux de compagnie, va aussi bientôt changer. Avec cela, il existe quelques règlements communaux à respecter, tel que ramasser les déjections de son chien ou l'empêcher de faire du tapage nocturne!

Cette brochure de 52 pages, sans être exhaustive, se veut la plus complète possible.

Elle est disponible sur simple demande auprès de l'Echevinat des Services sociaux, de la Famille et de la Santé:

 04/221 84 51

 echevinat.servicessociaux@liege.be

Pour télécharger la brochure "Vivre avec son animal de compagnie",  cliquez ici

